

Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 30 Avril 2026 à 20 h 30

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX , LE 30 AVRIL,

Le Conseil Municipal de la commune de Maisdon-sur-Sèvre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mme Stéphanie SOURISSEAU, Maire ;

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23, présents : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 Avril 2026

Présents : Mme Stéphanie SOURISSEAU - M. Romain PASQUINI - Mme Anne-Sophie VRAIT - M. Jean-Luc SALE - Mme Lucie JEANNEAU - M. Guillaume HAULBERT - M. Patrick GIRARD - M. Mickaël DOUET - M. Steve MANSEAU - M. Samuel MERIEAU - Mme Moïra CHAPPEDELAINE-VAUTIER - Mme Aurélie RAMPILLON - Mme Vianneytte PEIGNE - Mme Marinette THIBAUD - Mme Laura VOGENHAUER - M. Emmanuel DERAME - Mme Marine VISSUZAIN - Mme Anaïs KLYUYKOV - Mme Maïlys ASIN.

Absents excusés : M. Matthieu VISONNEAU a donné pouvoir à M. Jean-Luc SALE, M. Baptiste LETAPISSIER a donné pouvoir à Mme Aurélie RAMPILLON, M. Guillaume BROCHARD a donné pouvoir à M. Mickaël DOUET, Mme Anne HUET.

Secrétaire de séance : Mme Anaïs KLYUYKOV.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 Avril 2026 est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Les délibérations suivantes sont à l'ordre du jour :

1 - ORDRE DU JOUR

1. Création des commission municipales (additif),
2. Désignation des représentants ou délégués aux organismes extérieurs (additif),
3. Subventions aux associations (additif),
4. CSMA - Approbation du rapport de la CLECT,
5. Travaux de protection de berge à Pont Caffino - Attribution du marché,
6. Travaux de sécurisation sur voirie - Demande de dotation au titre du produit des amendes de police.

2 - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

✦ 2026-04B-01 - DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS (ADDITIF)

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** les personnes ci-après comme membres de ces commissions, étant précisé que Madame le Maire en est la Présidente de droit :

• COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES :

Un élu (autre que le Maire) : Mme V. PEIGNE
Délégué (non élu) de l'administration : J.N. DUGAST
Déléguée du Tribunal Administratif : A. GUILLOTEAU

• ENFANCE (VIE SCOLAIRE - PERISCOLAIRE - RESTAURATION) :

Président : Mme Stéphanie SOURISSEAU
Membres : A. HUET, M. ASIN.

• ENVIRONNEMENT - EMBELLISSEMENT -
DEVELOPPEMENT DURABLE :

Présidente : Mme Lucie JEANNEAU,
Membre : S. MANSEAU

✦ 2026-04B-02 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS (ADDITIF)

Le Conseil Municipal, après concertation, DESIGNE :

1 - Organismes extérieurs :

- Centre Local d'Information et de Coordination Gériatrique (CLIC) :
 - Titulaire : M. Jean-Luc SALE
 - Suppléant : G. HAULBERT
- TE44 - Territoire d'Energie Loire-Atlantique :
 - Titulaire : M. Romain PASQUINI
 - Suppléant : E. DERAME

1 - CSMA Conseils d'exploitation et Organismes extérieurs :

- Conseil d'exploitation de la régie du service public d'assainissement :
 - Titulaire (élu communautaire) : Mme Lucie JEANNEAU
- Conseil d'exploitation de la régie du service public de l'eau :
 - Titulaire (élu communautaire) : Mme Lucie JEANNEAU
- Conseil d'exploitation de la régie du service public de transport :
 - Titulaire (élu municipal) : Mme Laura VOGENHAUER
- Comité syndical du syndicat mixte du SCOT et du Pays du Vignoble Nantais :
 - Suppléant : M. Jean-Luc SALE
- Comité syndical du Syndicat mixte d'alimentation en eau potable (SAEP) du Vignoble-Grandlieu :
 - Titulaire : Mme Moira CHAPPEDELAINE
 - Suppléant : M. Samuel MERIEAU
- CIID :
 - Titulaire : E. DERAME

✚ 2026-04B-03 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL (ADDITIF)

- Centre soins infirmiers Aigrefeuille 1 500,00 €
- S.S.I.D.P.A 160,00 €
- S.E.M.E.S. 1 300,00 €
- ADMR..... 1 300,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** les subventions à caractère social pour 2026 énumérées ci-dessus ;
- **PRECISE** que les sommes afférentes à cette décision seront inscrites au budget 2026 de la Commune.

✚ 2026-04B-04 -CSMA - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

EXPOSE DES MOTIFS

Le conseil communautaire de Clisson Sèvre et Maine Agglo a, par délibération N° 16.12.2025-11 et N° 16.12.2025-13 en date du 16 décembre 2025, défini l'intérêt communautaire des compétences « Equilibre social de l'habitat » et « Action sociale » suite à la modification des statuts intervenue par arrêté préfectoral du 19 décembre 2024.

Ces délibérations ont eu pour objet de revenir sur la définition initiale (délibération n° 18-12.2018 du Conseil communautaire du 18 décembre 2018) de l'intérêt communautaire de la gestion des logements d'urgence de Gorges, Monnières, Gétigné, Clisson et Saint-Hilaire de Clisson. Il en résulte que la charge correspondant à cette gestion, n'incombant plus à Clisson Sèvre et Maine Agglo, est à nouveau dévolue aux communes concernées à compter du 1^{er} janvier 2026.

Clisson Sèvre et Maine Agglo, par délibération n°070720-14 en date du 7 juillet 2020, a créé une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) entre l'EPCI et ses communes membres, pour la durée du mandat 2020-2026 afin d'évaluer le coût net des charges transférées des communes vers l'EPCI et inversement.

En conséquence, la C.L.E.C.T. s'est réunie le 21 janvier 2026 et a rendu son rapport ci-annexé.

Les attributions de compensations des communes de Gétigné et Saint Hilaire de Clisson sont corrigées à hauteur de :

- Commune de Gétigné : + 2 376 €
- Commune de Saint-Hilaire de Clisson : + 908 €

Il n'y a pas lieu de corriger, dans quelque sens que ce soit l'attribution de compensation de la commune de Monnières, considérant qu'aucune charge n'est transférée à la commune dans la mesure où le logement d'urgence n'existe plus.

En l'absence d'autres données et considérant que ni la convention passée avec l'Association Saint Benoît Labre, ni l'analyse des sommes versées par CSMA à cette association ne permettent d'identifier ces sommes autrement qu'au global pour les deux communes de Clisson et Gorges ; leurs attributions de compensation sont modifiées ainsi :

- Commune de Clisson : + 3 481.50 €
- Commune de Gorges : + 3 481.50 €

Soit la moitié de la somme évaluées pour chacune de ces deux communes.

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts, le rapport de la CLECT doit être approuvé par les conseils municipaux par délibérations concordantes, prises dans un délai de trois mois à partir de la notification du rapport, à la majorité qualifiée des deux tiers des conseils, représentant la moitié de la population ou l'inverse.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le Code général des impôts, et notamment son article 1609 nonies C,

VU la loi NOTRE du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU, la délibération n° 070720-14 de Clisson Sèvre et Maine Agglo en date du 7 juillet 2020 décidant de créer une commission locale d'évaluation des charges transférées entre Clisson Sèvre et Maine Agglo et ses communes membres, pour la durée du mandat 2020-2026,

VU le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 21/01/ 2026,

CONSIDERANT que ce rapport doit être approuvé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions, 18 pour) :

APPROUVE le rapport détaillant l'évaluation des charges transférées en 2026 joint en annexe.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine.

✚ 2026-04B-05 -TRAVAUX DE PROTECTION DE LA BERGE A PONT CAFFINO - ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Mme le Maire précise qu'une étude a été réalisée par SERAMA (Société d'Etudes pour la Restauration et l'Aménagement des Milieux Aquatiques) pour les travaux de protection de la berge sur la Maine à Pont Caffino : un effondrement sur environ 30 mètres en rive droite de la Maine. Les travaux de renforcement ont été programmés afin de réaliser un aménagement de protection, avec la pose de deux rangées de gabions en pied de berge et l'ensemencement des zones de terrassements laissées nues.

Ces travaux sont estimés à 27 637.50 € HT, auquel il convient d'ajouter la mission complète de SERAMA (études, consultation, suivi travaux), soit 9 290.00 € HT. Il convient également de prévoir des missions diverses comme le SPS (coordination de sécurité et de protection santé) pendant les travaux ; au global ce projet est estimé à 41 927.50 € HT.

Un dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement pour des travaux de protection de berge sur la Maine a été adressé à la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale), il a reçu un avis favorable. A la suite de quoi le cabinet SERAMA a réalisé un dossier de consultation d'entreprises, 3 ont remis une offre. La commission MAPA a étudié le rapport d'analyse des offres, réalisé par SERAMA et propose de retenir l'entreprise AGEV Solutions de Cholet pour un montant de 29 344.50 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer le marché à AGEV Solutions pour les travaux de renforcement de la berge à Pont Caffino au montant de 29 344.50 € HT ;

✚ 2026-04B-06 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE - PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

VU l'article R2334-12 du CGCT,

VU la circulaire du Conseil Départemental de Loire-Atlantique en date du 2 Février 2026 concernant les modalités d'attribution de subventions au titre de la dotation issue du produit des amendes de police 2025.

Les dossiers présentés doivent concourir à « l'amélioration des transports en commun et des conditions générales de la circulation et de la sécurité routière ».

Madame le Maire précise que la commune pourrait présenter un dossier pour divers travaux d'aménagement et de sécurisation en agglomération, rue des Courauds, une vitesse excessive a été constatée sur cette route départementale, une expérimentation avec des baliroads à permis de tester et d'affiner le projet.

- Aménagement de la rue des Courauds - RD 58 à savoir :

- ✓ Modification d'une écluse axiale : réduction de la largeur ;
- ✓ Réalisation d'un ralentisseur dos d'âne bombé ;
- ✓ Réalisation d'une écluse double ;
- ✓ Modification d'ilots centraux bombés, en plusieurs parties.

Le coût de l'ensemble de ces travaux est estimé à 38 702.64 € TTC soit 32 252.20 € HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention au titre de la dotation du produit des amendes de police auprès du Conseil Départemental de Loire-Atlantique pour l'ensemble des travaux d'aménagement et de sécurisation en agglomération, Rue des Courauds (RD 58) afin d'améliorer les conditions de circulation et la sécurité des usagers.

2 - DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES POUVOIRS DELEGUES
--

Prestations	Entreprises	Montant T.T.C
Renouvellement licences 365	ENVOLIS	911.52 €
Achat plants pour massifs	AFG BRIACE	115.50 €
Location mini-pelle	VLOK	191.89 €
Formation électrique agents	BEBOSS	300.00 €
Dépannage tondeuse KUBOTA	EI MTP Atelier	223.00 €
Animation Fête de la Nature	La Solid	119.00 €
Atelier Fête de la Nature	Animaje	120.00 €
Animation tonte de moutons Fête de la nature	LES MOUTONS DE L'OUEST	240.00 €

3 - QUESTIONS DIVERSES - TOUR DE TABLE

TOUR DE TABLE :

- **J. L. SALE :** Une réunion du CCAS est prévue le 20 mai à 19 h 00. Réunion à SEMES : le bilan est positif.
- **L. JEANNEAU :** Fête de la nature le 23 mai avec pour thème : le sol vivant. Une communication est en cours sur les animations proposées : tonte de moutons par Les Moutons de l'Ouest avec un atelier laine, atelier de valorisation des déchets et Upcycling avec Animaje et une animation nature sur les champignons avec La Solid. Une déclaration à l'OFB a été faite pour l'utilisation d'un désherbant par un usager sur un fossé sur une longueur conséquente, merci de signaler ce type d'incivilité.
- **M. CHAPPEDELAINE :** rencontre avec une personne qui chasse, l'année a été difficile car mission impérative de chasser les sangliers, les chasseurs vieillissent et les plus jeunes peuvent être en difficulté sur la gestion des animaux morts.
- **P. GIRARD :** La première commission d'urbanisme était très intéressante.
- **E. DERAME :** Une première commission sur la vie économique, le souhait est de relancer l'UCAM, une réunion est programmée le 1^{er} juin avec tous les commerçants.
- **R. PASQUINI :** La salle municipale avance : une partie de la charpente et des murs sont en cours, le couvreur arrive lundi prochain.
- **S. SOURISSEAU :** Des évolutions chez les commerçants avec la reprise du restaurant Maisdon la Table.
- **M. VISSUZAIN :** A réalisé son premier article avec le rôtiiseur présent le vendredi soit pour le prochain Maisdon Les Infos.
- **A. KLYUYKOV :** A réalisé un article sur le projet de végétalisation de la cour de l'école Jules Verne, à paraître dans le bulletin municipal.
- **S. MANSEAU :** Les habitants de la Bretonnière, demande si le renouvellement de la tondeuse vieillissante pour entretenir le commun de village est prévue (la question est à l'étude). Rencontre du club de foot : les dirigeants sont à la recherche d'une solution pour pouvoir s'entraîner toute l'année, notamment quand les terrains ne sont pas praticables. La demande de prise en charge à l'avenir du traçage des terrains arrivera suite à l'arrêt des bénévoles.
- **M. DOUET :** La commission d'urbanisme était très intéressante, a appris beaucoup de choses.
- **G. HAULBERT :** Signale que le rocher se fissure et provoque des éboulements à l'arrière du parking de Pont Caffino.
- **S. MERIEAU :** Le pont du Gardouet du fait d'incivilités et de non-respect de la signalisation pose parfois des problèmes de sécurité.
- **V. PEIGNE :** Réunion de la commission vie associative le 4 juin, pour préparer le forum des assos.
- **A.-S. VRAIT :** le 18 mai finalisation du bulletin municipal. Le 8 mai à 9 h 30 cérémonie aux monuments aux morts. Randonnée du Pont Caffino le 24 mai, 3 ou 4 personnes sont nécessaires pour servir l'apéro.

4 - CLOTURE DE LA SEANCE

Cette séance du conseil municipal est clôturée le 30 Avril 2026 à 23 h 00 ;

Les élus présents, à savoir :

Mme Stéphanie SOURISSEAU - M. Romain PASQUINI - Mme Anne-Sophie VRAIT - M. Jean-Luc SALE - Mme Lucie JEANNEAU - M. Guillaume HAULBERT - M. Patrick GIRARD - M. Mickaël DOUET - M. Steve MANSEAU - M. Samuel MERIEAU - Mme Moïra CHAPPEDELAINE-VAUTIER - Mme Aurélie RAMPILLON - Mme Vianneytte PEIGNE - Mme Marinette THIBAUD - Mme Laura VOGENHAUER - M. Baptiste LETAPISSIER - M. Emmanuel DERAME - Mme Marine VISSUZAIN - Mme Anaïs KLYUYKOV - Mme Maïlys ASIN.

ont approuvé les délibérations suivantes :

- ✚ 2026-04B-01 - DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS (ADDITIF)
- ✚ 2026-04B-02 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS (ADDITIF)
- ✚ 2026-04B-03 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL (ADDITIF)
- ✚ 2026-04B-04 -CSMA - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES
- ✚ 2026-04B-05 -TRAVAUX DE PROTECTION DE LA BERGE A PONT CAFFINO - ATTRIBUTION DU MARCHÉ
- ✚ 2026-04B-06 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE - PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le MARDI 2 JUIN à 20 H 30.

Le Secrétaire de Séance,

Anaïs KLYUYKOV.



La Présidente de la Séance,

Stéphanie SOURISSEAU.

